

Anthropisation

L'idée d'anthropisation s'applique à toute intervention des sociétés humaines sur les éléments naturels. Il s'agit en général de l'action de l'homme considéré comme un agent «environnemental». Alors que certains réduisent le champ couvert par l'anthropisation à l'idée de dégradation, d'autres (P. Pinchemel) décomposent l'intervention humaine en action de primitivement, d'artificialisation et d'aménagement. Cette ambivalence des actions anthropiques s'applique tout aussi bien à la sélection des plantes cultivées ou à la réduction de la biodiversité de la faune et de la flore, mais aussi à la régulation des cours d'eau, la construction de terrasses sur des versants, les travaux d'urbanisme et l'édification des réseaux de transport.

À partir du moment où l'on considère qu'il existe très peu d'activités humaines qui ne modifient pas l'environnement, les débuts de l'anthropisation remonteraient à l'époque néolithique avec les premiers défrichements et l'invention de l'agriculture et de l'élevage. Chaque fois qu'elles se heurtent à un obstacle ou à un facteur limitant, les sociétés humaines utilisent les «ressources» et les potentialités de chaque «milieu» pour façonner des «territoires» conformes à leurs besoins du moment. Cette ancienneté de la présence humaine conduit certains à conclure qu'il n'existerait plus de milieux totalement «naturels», même si l'artificialisation complète est rarement réalisée.

Dans de nombreux cas, aujourd'hui l'action humaine est le plus souvent indirecte ; telle que la dégradation des versants provoquée par le déboisement ou la modification du régime hydrologique d'un fleuve. Cependant, qu'ils attribuent l'anthropisation à une action directe ou indirecte de l'homme, les diagnostics ou les études, s'inscrivent dans le cadre d'une pensée comparant l'homme de la nature. Cette comparaison a donné lieu au XIX^e à une vision «prométhéenne» des rapports nature/société. Avec l'aide de la science, l'homme s'affranchirait des contraintes de la nature au nom de la liberté humaine. D'autres auteurs (G. Bertrand), proposent de considérer l'anthropisation comme le phénomène constitutif de toutes les interfaces société/nature et d'analyser non pas uniquement les «dégradations», mais l'ensemble des «processus» (dynamiques paysagères, systèmes agraires) qui naissent des «interactions» à l'intérieur de ce cadre.

Bibliographie